

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° 07-2026-02-27-00001
**fixant l'ensemble des listes de candidatures pour le département de l'Ardèche,
en vue du premier tour de scrutin des élections municipales et communautaires
du 15 mars 2026**

Le Préfet de l'Ardèche,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret NOR INTP2520377D du 16 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Benoît TRÉVISANI en qualité de préfet de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-01-19-00002 du 19 janvier 2026 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures dans le département de l'Ardèche, pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-02-16-00003 du 16 février 2026, portant délégation de signature à Monsieur John BENMUSSA en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées par la préfecture de l'Ardèche et les sous-préfectures de Tournon-sur-Rhône et de Largentière ;

Considérant le tirage au sort effectué le vendredi 27 février 2026, dans chaque arrondissement, pour l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les listes des candidats du département de l'Ardèche, pour le premier tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, sont fixées par commune conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche, la sous-préfète de Tournon-sur-Rhône, la sous-préfète de Largentière, les maires des communes du département de l'Ardèche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Ardèche, et dont un extrait sera affiché dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Privas, le 27 février 2026

Le préfet,

signé

Benoît TRÉVISANI